



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

## Frairie des Petits Ventres Incidences sur le stationnement et la circulation

La 50<sup>e</sup> Frairie des Petits Ventres aura lieu vendredi 18 octobre de 10h à 22h30 dans le quartier de la Boucherie. Cet événement a été créé en 1973 pour commémorer le souvenir de la corporation des bouchers de Limoges. Véritable institution de la culture gastronomique de Limoges, la Frairie a lieu chaque année le 3<sup>e</sup> vendredi du mois d'octobre : une occasion festive de goûter à l'histoire de la ville, tout en convivialité. **Des incidences sur le stationnement et la circulation auront lieu à cette occasion.**

### Stationnement

**Le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit du 18 octobre à 5h au 19 octobre à 0h30 :**

- rue Gondinet (sur les emplacements situés au droit du n°4, et en face du n°17 le long de la pharmacie)
- rue Banc Léger
- place du Poids Public
- rue Vigne de Fer
- boulevard Gambetta (au droit des 26-31 sur 6 emplacements)
- rue d'Aguesseau
- rue Léonard-Limosin
- rue des Ursulines (dans la portion comprise entre la rue Haute-Vienne et la rue Bancs Léger)
- place des Bancs (à l'exception des commerçants ambulants en face des n°5 à 25 coté place)
- rue des Halles

### Circulation

**La circulation des véhicules sera provisoirement interdite :**

**> du 18 octobre à 7h au 19 octobre à 0h30**

- rue de la Boucherie
- rue du Canal
- rue Saint-Aurélien
- place Saint-Aurélien
- place Barreyrette
- rue de la Pierre au Bois
- rue Huchette
- rue Banc Léger
- place du Poids Public
- rue Vigne de Fer
- rue des Halles
- rue Jauvion
- rue Chaignaud
- rue Charreyron
- rue Saut de Boeuf
- place de la Motte (dans la portion comprise entre la rue des Halles et la rue Gondinet)
- rue Gondinet
- rue des Ursulines (dans la portion comprise entre la rue Haute Vienne et la rue Bancs Léger)



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 11 octobre 2024

## > du 18 octobre à 10h au 19 octobre à 0h30

- rue Lansecot
- place des Bancs
- rue d'Aguesseau
- place de la Motte (dans la portion comprise entre la rue d'Aguesseau et la rue Gondinet)
- rue du Consulat
- rue Ferrerie
- rue du Clocher
- place Saint-Michel
- rue du Temple (dans la portion comprise entre la Petite rue du Temple et la rue Ferrerie)
- rue Haute-Vienne
- rue Cruche d'Or (entre le n°7 et la rue du Consulat)

Par conséquent, la portion de la rue Cruche d'Or située entre le n°7 et la rue Elie-Berthet sera mise en impasse.

## > le 18 octobre de 7h à 10h

Le sens de circulation sera inversé place des Bancs et un sens unique sera instauré entre et dans le sens rue des Halles > rue Élie-Berthet.

Les véhicules circulant place de la Motte et débouchant sur la rue Gondinet auront obligation de tourner à gauche et d'emprunter la rue Lansecot.

Les véhicules sortant du parking souterrain de la place de la Motte auront obligation de tourner à gauche et d'emprunter la rue Lansecot.

## > le 18 octobre de 10h à 0h30

Les véhicules des commerçants du marché de plein-air quittant la place des Bancs auront obligation d'emprunter la rue Elie Berthet.

2

Contact presse Ville de Limoges :  
Émilie BÉTOUL  
Attachée de presse  
05 55 45 63 02 / [emilie.betoul@limoges.fr](mailto:emilie.betoul@limoges.fr)

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](http://limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville\_de\_limoges



Ville de Limoges